



Association pour la Promotion des Approches Coopératives (APAC)

Siège social :

Chez Monsieur Dominique BENARD

245, Route de la scierie

74520 BOGEVE (France).

NOTRE PROJET ASSOCIATIF.

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat ».

Kofi ANNAM – Ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

DES VALEURS PARTAGEES QUI GUIDENT L'ACTION.

Considérant que les approches coopératives et le partenariat sont d'une portée et d'une efficacité inestimables pour faciliter les apprentissages et la diffusion des savoirs, résoudre les problèmes complexes, gérer des projets collectifs, améliorer les conditions sociales, économiques, culturelles des populations, faire communauté et promouvoir un monde de plus grande convivance, il nous appartient d'urgence de faire découvrir aux nouvelles générations et d'appliquer nous-mêmes, l'esprit critique, le dialogue, l'apprentissage par l'expérience, les valeurs d'assistance mutuelle, d'autonomie, de solidarité et de démocratie au lieu de poursuivre dans la voie sans issue de l'individualisme, de la compétition voire de la domination.

Acteur, en tant qu'association, de l'éducation non formelle, l'association souhaite partager avec ceux qui s'y sont engagés ses ressources et son réseau. Ce choix n'est pour autant pas exclusif de l'éducation formelle dont les acteurs peuvent aussi en bénéficier, l'association agissant au service de l'éducation pour toutes et pour tous.

Pour ce faire, l'Association pour la Promotion des Approches Coopératives (APAC) puise ses sources dans les valeurs coopératives, les valeurs associatives, celles de l'éducation populaire.

Les valeurs coopératives :

Association autonome de personnes qui s'unissent volontairement pour répondre à des besoins économiques, sociaux et culturels communs, une coopérative fonde son existence et son action sur les valeurs suivantes :

- L'entraide, car une coopérative est une organisation fondée sur le volontariat et ouverte à toutes les personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.
- La responsabilité, car tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative.

- La démocratie, chaque membre participant à l'établissement des politiques de la structure, à la prise de décisions et au contrôle de leurs mises en œuvre.
- L'égalité, chaque membre jouissant du même droit de vote.
- L'équité, chacun pouvant prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.
- L'autonomie qui est la capacité à réaliser des choses par soi-même, à savoir trouver et gérer ses ressources mais également à chercher l'aide nécessaire à ce que l'on ne peut faire seul ; c'est aussi savoir qu'en coopérant on peut arriver à plus de choses.
- La solidarité, car ses membres sont solidaires entre eux et envers la communauté en contribuant à son développement durable dans le contexte actuel de changement climatique.

Les valeurs associatives :

Comme le définit en France la loi du 1^{er} juillet 1901, une association est une : « *convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* ».

Une association est un contrat entre des personnes avec l'égalité des droits et des devoirs pour tous.

C'est un lieu d'éveil de la démocratie car elle propose un lieu d'expression citoyenne où démocratie participative et démocratie représentative se conjuguent et s'enrichissent mutuellement.

Une association contribue au renforcement du lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de dialoguer et d'agir collectivement ensemble pour une société plus juste et plus solidaire ou chacun, du local au mondial peut trouver sa place.

Les valeurs de l'éducation populaire :

« *L'Éducation populaire concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir. Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice* ». (Extrait de la charte du CNAJEP).

L'accès à la culture et aux savoirs pour le plus grand nombre est une condition inséparable de l'exercice de la citoyenneté.

Les acteurs de l'éducation populaire partagent une valeur commune qui renvoie à l'idée fondamentale de l'homme comme être capable et reconnu comme tel.

L'éducation populaire vise la transformation sociale.

CE QUE NOUS VOULONS FAIRE ENSEMBLE.

L'Association pour la Promotion des Approches Coopératives - APAC - est une association sans but lucratif dont le but est de promouvoir les méthodologies développées par les sciences du comportement et de l'éducation pour échanger, dialoguer, résoudre des problèmes, apprendre ensemble.

L'APAC veut contribuer ainsi à promouvoir une société différente, fondée sur le partenariat, la coopération, la justice sociale et sur la gouvernance partagée ; une société dans laquelle différentes communautés et groupes humains vivent ensemble en maintenant des relations de voisinage, de concorde et d'échange, une société fondée sur la convivance.

L'APAC se propose de constituer un think tank avec ses associations membres afin de constituer collectivement un capital de ressources des pratiques et expériences associatives et coopératives dans une approche internationale : l'enrichir, le promouvoir, le partager et le mettre à disposition.

A cette fin les associations membres seront invitées à participer à un conseil d'orientation qui se réunira chaque année pour identifier des projets de travail et de publication.

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE.

Une revue trimestrielle numérique :

Chaque numéro est construit sur un thème spécifique avec un éditorial, des récits, des analyses, des interviews, une nouvelle, un dossier méthodologique.

Chaque personne inscrite comme utilisateur devient ipso facto abonné à la revue. Elle est informée de chaque nouvelle parution et peut aller sur le site télécharger le numéro.

La revue est également éditée en anglais.

Des numéros hors-série :

Véritables livres numériques, ils apportent des outils d'analyse et d'action pour promouvoir les approches coopératives dans les entreprises, les administrations, les associations.

La bibliothèque des livres et brochures proposées par l'APAC s'agrandit mois après mois.

Les principaux thèmes touchés sont l'éducation des jeunes, la formation des adultes, le management des organisations.

Des titres en anglais et en espagnol sont également proposés.

Des outils de formation :

Ces outils sont construits sous la forme de présentations visuelles et de vidéos pour être capables de partager des connaissances, stimuler la réflexion, favoriser la créativité et l'émergence d'idées nouvelles, développer la transparence, la confiance et l'esprit collaboratif.

Des webinaires :

L'APAC propose également des webinaires pour échanger des expériences, analyser des cas, apprendre l'utilisation d'outils coopératifs, devenir mieux capable de faire s'épanouir l'intelligence collective

DES ENGAGEMENTS ET DES RESPONSABILITES RECIPROQUES DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES.

Attachée à la qualité des relations humaines et aux principes fondateurs de la vie associative et coopérative, l'Association pour la Promotion des Approches Coopératives affirme la nécessité d'un fonctionnement démocratique exigeant permettant à chaque membre de :

- trouver toute sa place dans la vie de l'association ;
- formuler des avis sur les choix et de contribuer aux décisions qui engagent l'avenir de l'association ;
- être informé, de la manière la plus transparente possible, des activités de l'association, de sa gestion et des décisions prises par ses instances ;
- avoir la possibilité de contrôler que les décisions démocratiquement prises, sont effectivement mises en œuvre ;
- vérifier que les règles fixées dans les textes fondateurs (projet associatif, statuts) sont respectées par l'association et ses instances.

Ces engagements collectifs ont pour contrepartie l'engagement de chaque membre à :

- participer à la vie de l'association et à son animation ;
- accepter et assumer les décisions démocratiquement prises ;
- contribuer à la réalisation des projets mis en œuvre ;
- respecter les statuts de l'association comme les valeurs et les principes énoncés dans le présent projet associatif ;
- diffuser les pratiques et les idéaux de l'association dans ses cercles d'influence, notamment par la promotion de sa revue trimestrielle (encourager les nouveaux abonnements) et de ses numéros hors-série.

Projet associatif adopté à l'unanimité par l'assemblée générale réunie en visioconférence le 27 septembre 2023.